



Le relais

LE RELAIS
ASSISTANTES MATERNELLES
DÉPARTEMENTAL
ITINÉRANT

Revue semestrielle - N°5 - janvier 2004

Colloque sur la petite enfance
handicapée
Samedi 11 octobre 2003

TÉMOIGNAGE D'ASSISTANTES
MATERNELLES DE SOSPEL :
« Nous voilà deux à partir pour
Nice, mais quelle ne fût pas notre
surprise de rencontrer trois
jeunes Sospelloises intéressées
par le sujet.

Superbe accueil par le Conseil
général dans les locaux
d'Acropolis.

Beaucoup de monde très divers :
des médecins, des psychologues,
des politiques, des puéricultrices,
des directeurs d'établissements,
des assistantes maternelles, des
parents. Dans cet auditorium,
l'organisation était super.

Matinée : très cordiale, où cha-
cun a pu se situer dans le vaste
problème de la petite enfance,
dans les responsabilités de cha-
cun, dans l'échange entre les
intervenants et les participants,
dans l'avenir de ces petits
enfants « pas comme les autres ».

(Voir suite en page 2)



CONSEIL GÉNÉRAL
DES ALPES-MARITIMES

LETTRE AUX ASSISTANTES MATERNELLES NON PERMANENTES



Après deux années d'existence, le Relais assistantes maternelles itinérant se déplace sur 14 communes du département, en fonction des possibilités d'accueil des sites et du besoin des usagers. À ce jour, 430 assistantes maternelles à titre non permanent se sont inscrites auprès de cette équipe et ont participé aux nombreuses activités proposées. Au fil des années, nous constatons que la participation des parents est de plus en plus importante lors des animations et des réunions à thème.

La présence régulière du Relais sur ces sites a permis de tisser des liens entre les assistantes maternelles, les parents et les partenaires locaux, afin de parvenir à une meilleure connaissance des besoins du jeune enfant. Ce service de proximité, grâce aux actions qu'il mène, est un maillon important dans la « co-éducation » et les assistantes maternelles sont les acteurs privilégiés de réussite de ce Relais.

Il m'est particulièrement agréable de vous dire tout l'intérêt attentif que je porte à cette initiative, destinée à renforcer encore davantage la solidarité de proximité, en faveur des enfants et des familles de notre département.

CHRISTIAN ESTROSI,
Député,
Président du Conseil général des Alpes-Maritimes

Colloque sur la petite enfance handicapée Samedi 11 octobre 2003 (suite)

Après-midi : beaucoup d'émotions devant tous les témoignages poignants de parents, d'assistantes maternelles, d'éducateurs, directeurs et médecins de Lyon.

Superbe intervention de notre voisin italien Monsieur Viada qui nous a raconté comment marche le système italien. Très touchant, la crèche d'Antibes qui reçoit cet enfant aveugle, ou cette assistante maternelle qui accueille un enfant trisomique.

Conclusion : il y a beaucoup à faire : même si l'on a déjà accueilli un enfant différent, on se pose peut-être aujourd'hui plus de questions qu'au moment où l'on a fait la formation.

On pense que l'on est un tout petit maillon, mais qu'il peut devenir indispensable dans un avenir.

Superbe journée ! Aucun regret, plein d'espoir... »

Jocelyne et Florence



« GESTION DES LIMITES CHEZ L'ENFANT »

Interventions de Mmes G. Irondelle, F. Giraudon, S. Micelli,
psychologues au service des Actions pour la Maternité et l'Enfance

INTRODUCTION

Définition de l'autorité

Littéralement, conduire à l'extérieur, faire sortir l'individu, conduire un enfant à devenir un être humain.

Généralités

Il est important de souligner la différence entre « autorité » et « autoritarisme ».

En matière d'autorité, il faut être convaincu de la légitimité de son rôle d'éducateur, ceci rend l'autorité plus saine. Dans l'autoritarisme, il y a une notion de violence faite à autrui. Excès de pouvoir.

L'enfant roi

• Il s'agit là d'un processus sociologique

Il est du à la « rareté » des enfants, la baisse de la natalité, l'âge plus avancé des parents qui ont maintenant le choix d'avoir un enfant, qui devient un objet de désir.

On découvre dans les années 80 que le bébé est une personne douée de compréhension. On s'interroge sur la façon d'être le meilleur parent et de donner à son enfant la meilleure qualité de vie.

Parallèlement, les parents sont en attente de cet enfant, la famille devient une chose éphémère, le seul lien durable est celui enfant/parent. Le parent a besoin de s'assurer de l'amour de son enfant. Pour cela, il cherche des réponses à l'extérieur de la famille car bien souvent, il manque de référence dans sa propre famille.

Souvent, le sentiment d'insécurité dans lequel se trouvent les parents, les conduit à chercher une reconnaissance par leur enfant et à éviter tout sentiment de frustration chez ce dernier, or il est important de déterminer en quoi la frustration peut être structurante.

L'enfant a changé de place dans notre société. C'est lui qui est au centre de la famille.

• Position de l'assistante maternelle face à cette situation

Face à des parents « adulescents », l'enfant est en capacité (si l'assistante maternelle est convaincue du bien fondé de son éducation) de faire la différence entre l'autorité de ses parents et de son assistante maternelle. Il est toutefois essentiel que le dialogue s'instaure tout de suite entre les parents et l'assistante maternelle afin de verbaliser les choses, les différences de point de vue, et « d'accorder les violons ».

Le cadre posé participe à la construction de l'enfant. La frustration est structurante car elle permet de sécuriser l'enfant dans la pose de limites.

Il est à noter que l'éducation qu'ont reçue les parents eux-mêmes, pèse lourd dans la structuration de l'enfant.

L'autorité

Historiquement, le père détenait l'autorité. De nos jours, l'autorité est parentale, à savoir, détenue par les deux parents.

L'autorité du père : le père est un tiers dans le couple que forme la mère et l'enfant. Couple fusionnel par essence. Le père induit la séparation, il s'inscrit comme agent de la « loi » dans la famille. Il est très important que le père soit reconnu en tant que tel par la mère, même au-delà de sa présence physique.

La fonction paternelle ne s'assimile pas forcément à la présence physique du père. Une mère seule avec un enfant assume son rôle de mère ainsi que la fonction paternelle. Mais pas le rôle de père.

Dans la cellule familiale, la position de père n'est nullement remise en question lorsque celui-ci participe aux tâches ménagères ou aux changes et repas des plus petits.

Gestion des crises

Lors d'une crise, d'un caprice, l'enfant teste les limites qui lui sont imposées. Au moment où il comprend que l'adulte ne changera pas les limites posées, il finira par se calmer. Il est important d'être cohérent dans la pose de ces limites de façon à ce que l'enfant n'éprouve pas un sentiment d'insécurité qui induirait une crise.

Il est important d'expliquer à l'enfant le pourquoi de la décision, mais il faut savoir qu'il arrive un moment où

on ne négocie plus, et exprimer de façon ferme le rappel des limites, tant dans le propos verbal que dans l'attitude physique. Ne pas dire à l'enfant en souriant : « Je ne suis pas contente ! », ceci afin de faire comprendre à l'enfant que l'adulte ne changera pas d'avis.

Différence dans l'affirmation de l'autorité entre les parents et l'assistante maternelle

Un flou dans le cadre donné à l'enfant engendre de l'insécurité, donc une faille, d'où possibilité de crise.

Un enfant qui se met à faire des bêtises inhabituelles lorsque ses parents sont chez l'assistante maternelle, est un enfant qui ne sait plus qui est son référent en matière d'autorité.

Pour éviter que ne se pose le problème de partage de l'autorité, il est important de fixer les choses dès le départ avec les parents, à la signature du contrat.

Le professionnalisme des assistantes maternelles impose de poser des limites, un cadre, à l'enfant mais aussi aux parents. L'assistante maternelle a des devoirs mais également des droits, une mission éducative en accord avec les parents. Ne pas oublier que l'assistante maternelle reste l'employée des parents. Le dialogue reste indispensable entre les parents et l'assistante maternelle.

À partir de quel âge peut-on parler d'éducation ?

Très tôt, et très progressivement, on peut parler d'éducation, dès la séparation d'avec la mère, l'enfant comprend qu'il perd du pouvoir. Toutefois, l'essentiel se passe au moment de la marche. À cette étape de la vie d'un enfant, la notion de danger va rentrer en ligne de compte et introduire les vraies premières frustrations.

À l'âge de 18 mois-2 ans, l'enfant a des velléités d'autonomie qui induisent le développement du « non ». Il est capital à ce moment de dire « non » au « non ». L'enfant vient chercher une limite à sa toute puissance. Ce serait un mauvais service à lui rendre que de ne pas y mettre un frein. Les limites sont indispensables, précises et expliquées. La sanction n'est pas la punition. Elle vient signifier à l'enfant qu'il a dérogé à l'interdit.

Il est nécessaire d'apporter, de pointer la différence entre la sanction et la punition. Il y a dans la punition la notion d'autoritarisme. La punition, comme par exemple la fessée, est un échec à la pose de limites, c'est la mise en place de l'autorité physique par le châtiment corporel. Les interdictions ne fonctionnent que dans la fonction d'éducation. Si l'enfant n'entend pas les interdictions, il s'expose à une sanction.

Avant 7 ans, l'enfant est dans le désir immédiat. Il va tester les interdits en permanence. Si l'enfant n'admet pas, n'entend pas la sanction à plusieurs reprises, il risque d'y avoir débordement de la part de l'adulte. L'important est de savoir tenir compte de ces débordements afin de modifier la sanction pour la rendre admissible par l'enfant.

Il peut arriver que l'enfant, conscient d'avoir dépasser les limites, décide qu'il est « passible » de sanction et se l'impose lui-même. Le parent peut alors changer la sanction d'ordinaire appliquée afin que son rôle soit respecté et non pas usurpé par l'enfant.

Comment dire « non »

Lorsque l'adulte dit « non », il est important que l'enfant prenne conscience de la fermeté associant le mental et le physique.

Ne jamais oublier que les limites, la sécurité, protègent l'enfant. Les interdits constituent un guide. Pour un adulte, les limites ultimes sont constituées par la prison. Donner des limites c'est protéger l'enfant.

Il y a une notion de BIENTRAITANCE en opposition à la maltraitance.

La bientraitance regroupe :

- la protection contre lui-même,
- la sécurisation,
- la protection de la tyrannie envers les autres.

Poser des limites n'est pas écraser l'ordre, c'est le respecter et lui permettre d'être respecté.

Lors de l'adolescence, s'il n'y a pas de limites connues, l'adolescent risque de se sentir en insécurité et devenir violent et rebelle.

Lorsqu'un enfant n'obtempère pas à un « non », il est capital de résister. Face à la fermeté de l'adulte, l'enfant battra en retraite. La loi du plus fort doit être du côté de l'éducateur. Dans le cas d'une résistance farouche, il y a toujours la possibilité de détourner l'attention de l'enfant qui doit entendre que l'adulte a bien compris le problème, son désir, son envie, son mécontentement, mais que la position ne change pas. Il doit savoir qu'il est bien reconnu en qualité de contestataire, mais que cela ne change rien à la détermination de l'adulte.

Lorsqu'un problème de jalousie se pose dans une famille avec l'arrivée d'un bébé, il faut absolument fixer les limites que les grands ne devront en aucun cas franchir sous peine de sanction. Parallèlement, il est important de leur donner des responsabilités à la hauteur de leurs possibilités de façon à les valoriser et mettre en évidence les dangers que certaines situations peuvent engendrer pour le nourrisson.

Le jeu dans l'éducation

C'est bien de stimuler l'enfant par le jeu, mais point trop n'en faut. La mission première du jeu est d'aider l'enfant à s'évader dans un monde d'enfants, d'apprendre à rêver, pour se construire en tant qu'individu.

Il faut répondre à la demande de l'enfant, mais sans anticiper. Le jeu éducatif est à utiliser à petite dose, un enfant qui ne fait rien, fait quand même quelque chose. C'est bien de favoriser « la lecture » chez l'enfant dès 3 mois, dans le but de développer l'imaginaire.

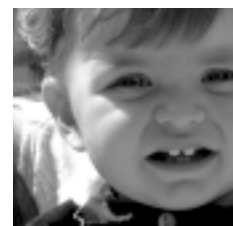
Conclusion

En conclusion, on peut dire que l'autorité est un besoin primaire de l'être humain. C'est une violence fondamentale, nécessaire et indispensable à la construction de l'être humain en devenir qu'est l'enfant.

Les professionnels doivent aider les parents à reconnaître qu'ILS SAVENT.

Les parents doivent faire confiance à leurs intuitions de parents, d'éducateurs. Ils ont de vraies compétences innées et les professionnels doivent les aider à en prendre conscience.

Compte rendu : S. Micelli



Le relais

Pourquoi choisir une assistante maternelle agréée pour faire garder son enfant ?

En tant que jeunes parents, l'agrément de l'assistante maternelle nous rassure.

Au fil du temps, nous nous apercevons que celle-ci possède des compétences qui permettent de nous informer, nous conseiller, nous rassurer.

Elle est à l'écoute des parents et de leurs angoisses sur de nombreux domaines : l'apparition des dents, les maladies infantiles, le développement de la parole, le mode alimentaire, la marche...

Mais elle est surtout à l'écoute de l'enfant. La mise en place d'activités (activités artistiques...), les comptines, les sorties, les rencontres avec d'autres enfants, révèlent une conscience professionnelle. Cet éveil est d'autant plus important que l'enfant passe généralement plus de temps en présence de l'assistante maternelle qu'avec les parents durant la semaine.

Il est donc primordial qu'il y ait une osmose entre l'enfant et l'assistante maternelle, mais aussi entre les parents et l'assistante maternelle. Cette osmose enfant/assistante maternelle/parents permet d'instaurer une pleine confiance dans l'action de chacun.

Ainsi, faire garder son enfant par une assistante maternelle agréée est pour nous rassurant et permet à l'enfant un développement progressif de ses compétences dans un environnement équilibré et en adéquation avec ses désirs mais aussi ses maladresses.

Parents dont leur enfant est confié à une assistante maternelle agréée.

Point forts

Un moment magique le 18/11/03 à Peymeinade,
le 19/11/03 à La Colle-sur-Loup,
le 20/11/03 à La Roquette-sur-Siagne,
le 24/11/03 à Le Bar-sur-Loup, etc.

Une couverture au sol ou sur une table basse...
des « doudous », des coussins...

Quelques instruments de musique...

Un petit lapin qui n'aime pas les carottes,
avec de grandes oreilles pour s'envoler...

Une poule qui a pondu son premier œuf...

Des oreilles et des yeux grand ouverts,
des adultes étonnés de tant d'attention...

Ces moments intimes et fragiles ont été partagés avec les différentes conteuses invitées à nous rejoindre sur les sites du Relais aAssistantes maternelles.

Un grand merci à Maryse, Joëlle, Odile
de l'association « Contes d'ici et d'ailleurs »
ainsi qu'à Ludmilla et Josette
de l'association « Le Haricot magique ».

Sucettes de puériculture : précautions

À la suite d'une plainte de la confédération syndicale des familles, le laboratoire national d'essais a constaté que les sucettes de la marque Auchan « latex physiologiques » et Bébé confort « bout anatomique » ne satisfont pas aux exigences des normes françaises dès lors que leur collerette a pu être introduite dans le gabarit représentant l'arrière-gorge d'un enfant. (*Avis du 2 avril 2003, publié au bulletin officiel de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes*).

Bloc notes

Bibliographie

- Bruno BETTELHEIM, *Pour être des parents acceptables* POCKET (11479)
- François DUMESNIL, *Parent responsable, enfant équilibré* Parent Aujourd'hui – Édition « l'Homme »
- Olivier MAUREL, *La fessée* Édition « La page »
- Daniel MARCELLI, *L'enfant chef de famille* Albin Michel

Adresses utiles

Je vous envoie des sites pour nos petits : *Aux Petites Mains Tomlitoo !* Livres, jeux, activités à imprimer, coloriages, sorties, cuisine, activités manuelles et bricolage pour les parents d'enfants de 2 à 12 ans. coloriage.com : le site de coloriage des enfants. Coloriages, jeux, dessin et activités pour les enfants : JeColorie.Com

Catherine Steliga, assistante maternelle à Peymeinade

- Adresse Internet de la crèche « Espace créatif »

à La Gaude : <http://espaceparent.lagaude.free.fr>

- L'association d'assistantes maternelles Sources d'Éveil organise le 6^e Forum de la Petite Enfance les 14 et 15 février 2004 au Palais des Congrès de Juan-les-Pins.

Le thème général sera : l'Enfant et le Jeu. L'entrée est libre.

- Une conférence-débat avec le Professeur Marcel RUFO aura lieu le dimanche 15 février 2004 à 10h30 au Palais des Congrès de Juan-les-Pins. Le sujet : « Jouer pour savoir ». Prix des billets pour cette conférence : 10 €.

Les bénéfices de cette conférence seront entièrement reversés au projet d'aménagement d'une chambre-mère enfant du service pédiatrie du centre hospitalier d'Antibes. Renseignements et réservation :

ForumPetiteEnfance@wanadoo.fr ou par Tél/fax : 04.93.61.07.49

CONTACT :

Relais assistantes maternelles départemental itinérant
Service Maternité Enfance

Direction de la santé et des solidarités

Conseil général des Alpes-Maritimes

BP 3007 - 06201 Nice cedex 3

Tél : 04 97 18 66 00 - poste 75 40

Ligne directe : 04 97 18 70 82

Email : relaisassmat@cg06.fr

www.cg06.fr